

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 2 mai 2023

ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2023
3. Remerciements à Madame Nadia Cantin-Winter et Monsieur Cédric Perroud
4. Midnight Games Attalens – rapport d'activités, changement de co-responsable et remerciements
5. REPER – présentation du rapport 2022
6. Élection d'un(e) scrutateur(trice)
7. Élection d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
8. Élection d'un(e) membre à la commission financière
9. Comptes 2022
 - 9.1 Présentation du compte de résultat et du rapport de gestion
 - 9.2 Présentation du compte des investissements
 - 9.3 Rapport de la commission financière
 - 9.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion
 - 9.5 Approbation du compte des investissements
10. **Crédit additionnel pour le projet « Cœur du village »**
 - 10.1 Présentation
 - 10.2 Rapport de la commission financière
 - 10.3 Discussion
 - 10.4 Approbation
11. **Crédit additionnel pour l'arrêt de bus Attalens, Montessinge**
 - 11.1 Présentation
 - 11.2 Rapport de la commission financière
 - 11.3 Discussion
 - 11.4 Approbation
12. **Modification du budget des investissements 2023**
 - 12.1 Rapport de la commission financière
 - 12.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2023
13. **Rapport des commissions**
14. **Communications du Conseil communal**
15. **Divers**
16. **Rapport du Président**

Monsieur Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), le Conseil général, Monsieur Serge Praz, administrateur, Monsieur José Diaz, boursier communal, Monsieur Cédric Emonet, chef du service technique, Madame la Secrétaire du CG, Messieurs les invités, Madame et Messieurs les représentants de la presse et Madame et Messieurs du public.

1. Appel

Monsieur le Président salue la présence de Madame Sonia Savoy et de Monsieur Vincent Herrmann, remplaçants de Madame Nadia Cantin-Winter et Monsieur Cédric Perroud.

Présents : 28 membres.

Excusés : MM Gérard Colliard et Steve Monnard.

Au vu de la démission de Madame Cantin-Winter, Monsieur le Président demande à Monsieur Etienne Wirz, scrutateur suppléant, de rejoindre le Bureau.

Le Conseil communal est au complet.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 20 avril 2023. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du CG du 14 mars 2023 a été remis aux membres du CG par mail en date du 29 mars 2023.

Une erreur a été constatée concernant le nom de la personne répondant à la question de Monsieur Bertrand Savoy, dans les divers, sur les travaux du Baobab ; il s'agit de Monsieur Aurélien Espinasse et non Monsieur André Blunsch. Ceci sera corrigé.

Aucune autre remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 voix et 2 abstentions.

3. Remerciements à Madame Nadia Cantin-Winter et Monsieur Cédric Perroud

Monsieur le Président informe que Madame Nadia-Cantin-Winter s'est excusée et n'est donc pas présente.

Monsieur le Président remercie Monsieur Cédric Perroud au travers d'un discours retraçant ses deux années dont sa participation à la commission financière ainsi que son élection au législatif de 2011 à 2016. Il lui remet un présent sous les applaudissements de la salle.

Monsieur Cédric Perroud prend la parole à son tour afin d'exprimer les motivations de son départ et de remercier l'Assemblée.

4. Midnight Games Attalens – rapport d’activités, changement de co-responsable et remerciements

Monsieur Eliot Savoy rappelle la volonté du CC de pérenniser l’espace pour les jeunes ; il pense que les 2 rapports qui suivent sont l’occasion de le démontrer et de donner les dernières informations. Il donne la parole à Monsieur Joel Pires, chef de projet.

Monsieur Joël Pires rappelle que les Midnight Games sont une activité mise à disposition par les jeunes, pour les jeunes de 13 à 17 ans de la commune d’Attalens et alentours. Ce projet a été créé en partie en 2010, avec, pour objectif, l’épanouissement des jeunes dans la bienveillance et le respect des règles.

En 2022, L’équipe était composée de 12 jeunes :

- 2 Chefs de projet : Alexandre et Joel
- 8 Seniors Coaches : Romain, Akim, Chloé, Nathan, Julien, Coralie, Morane et Emmy
- 12 Juniors Coaches : Juliette, Sylvain, Tamara, Morane, Kahlil, Mae, Etien, Sarah, Léa, Clémence, Rayan et Leila

Tous se relayent chaque samedi soir de 19h15 à 23h00 à la salle de gymnastique pour organiser et animer des soirées à thème selon les saisons, comme par exemple : Pâques, blind test musical, concours de dessin, Halloween, parcours du combattant, soirée de Noël.

Il donne également diverses statistiques :

Statistique 2022 vs 2021

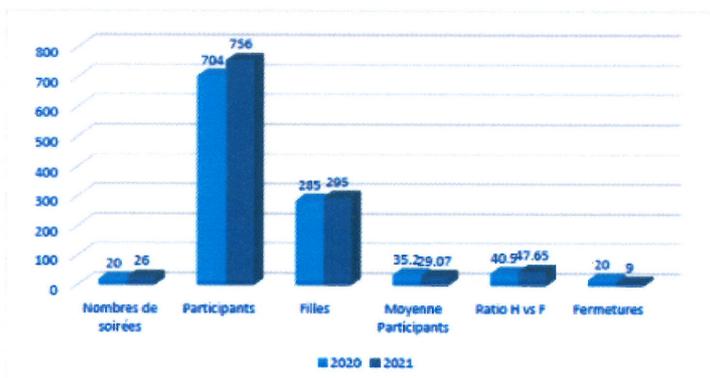
Nombre de soirée :37 soirées en 2022, contre 26 en 2021

**Passages : 925 en 2022, soit en moyenne 25 passages par soirée
Contre 756, soit en moyenne 29.07 passages par soirée sur 2021**

Répartitions communes :

- La moitié de nos passages proviennent de la commune d’Attalens,**
- Une grande majorité provient de la commune de Châtel-St-Denis, soit 19%**
- Une grande majorité provient de la commune de Bossonnens, soit 15%**
- Une partie provient de la commune de Remaufens, soit 5%**
- Une partie provient de la commune de Granges, soit 3%**
- Seul 8% des passages proviennent des autres communes avoisinantes.**

Statistiques 2021 vs 2020



Monsieur Pires remercie l'Assemblée pour son écoute.

Monsieur Eliot Savoy informe que Joel Pires quitte Midnight Games le 30 juin 2023 et le remercie pour les nombreuses années de collaboration. Monsieur Alexandre Brand intervient pour remercier chaleureusement Monsieur Pires pour son implication dans ce projet, d'abord comme Junior coach, puis Senior Coach et enfin Chef de projets aux côtés de Florian Blunski durant quelques années. Une aventure de plus de 10 ans à promouvoir tant la santé physique que mentale auprès des jeunes. Malgré les difficultés, les défis ont été relevés, en collaboration avec la Commune, REPER et les services de l'ordre. Il passe ainsi le flambeau à Monsieur Léonard Savoy, engagé au 1^{er} avril en qualité de co-Chef de projet. Monsieur Eliot Savoy remercie l'équipe pour son excellent travail mené d'une main de maître.

5. REPER – présentation du rapport 2022

Monsieur Eliot Savoy donne la parole à Monsieur Adrien Oesch, chef de secteur chez REPER ; celui-ci informe l'Assemblée que Monsieur Julien Hornecker a dû faire face à une urgence médicale familiale et ne peut donc être présent ce soir. C'est en connaissance de cause qu'il prend la parole pour donner les explications nécessaires à l'application de ce mandat et répondre aux questions.

Monsieur Adrien Oesch rappelle rapidement que REPER, reconnue d'utilité publique, est mandatée depuis le 1^{er} février 2019 pour effectuer une intervention de travail social de rue sur son territoire auprès des jeunes de 10 à 25 ans. La mission de Monsieur Julien Hornecker, à 50%, consiste à aller à la rencontre de ces jeunes afin de créer un lien de confiance lui permettant ainsi de faire passer des messages de prévention, mais aussi de favoriser l'expression des besoins et des demandes. Il y répond ensuite par des accompagnements socioéducatifs individuels ou de familles, par des projets, des actions communautaires, mini-jobs, etc.

En 2022 :

- 28 permanences sociales de rue, soit plus de 500 échanges d'importance avec des jeunes sur une situation personnelle ou une problématique. Ces permanences ont été activées lors de difficultés ou d'événements spécifiques (comme la Bénichon, des tensions avec le voisinage ou entre jeunes) ainsi que des dégâts à la propriété, dans le but d'apaiser le climat et d'amener les personnes à se responsabiliser.
- Soutien à 30 jeunes et 11 familles dans le cadre d'accompagnements socioéducatifs, pour un total de 277 entretiens, sans compter tous les échanges et entretiens informels avec jeunes et parents. Ces entretiens de coaching amènent à résoudre des problématiques variées : apprentissage, emploi, addictions, relations familiales, santé, etc.
- 76 ouvertures de l'ancien atelier de couture qui ont totalisé 2052 passages. Le but est de proposer aux jeunes un espace ludique dans lequel se retrouver sans déranger et pratiquer des activités positives tout en respectant un cadre et des règles, ce qui permet de les responsabiliser par rapport à leurs comportements individuels et de groupe. A noter que 2022 a connu une transition générationnelle qui a demandé un travail d'adaptation pour que les plus jeunes trouvent leur place et que les plus âgés-es la leur fasse de manière adéquate.
- Accompagnement de 10 jeunes dans des processus de médiation civile avec la commune ou des prestations personnelles de travail ordonnées par le tribunal des mineurs.
- Une trentaine de riverains-es et de commerçants-es rencontrés-es.
- 415 heures de Mini-Jobs mises à disposition de 15 jeunes d'Attalens, dont 144 heures dans le cadre du projet des Ambassadeurs / Ambassadrices de Propreté.
- Un investissement particulier dans le projet des jardins participatifs, lancé en 2022, pour soutenir un groupe de 6 seniors et de 2 jeunes, ainsi que d'autres jeunes dans le cadre de Mini-Jobs, ou de suspension au CO.
- Le mandat d'intervention précoce s'est terminé en 2022 puisque le canton a pris le relais avec un poste dépendant de l'état. Monsieur Hornecker reste en lien étroit avec Monsieur Gutman, travailleur social, afin d'échanger au mieux sur les différentes situations

Monsieur Loïc de Keuster demande si les rencontres avec les riverains et commerçants étaient en rapport avec des conflits avec la jeunesse. Monsieur Oesch répond que ce n'était pas forcément le cas, que cela pouvait aussi être dans le cadre de simples rencontres dans l'espace public ou dans un but collaboratif. Monsieur Oesch souligne le fait que 2022 fut une année plutôt calme avec une évolution positive.

Madame Isabelle Santana-Adjamah demande quels âges sont concernés. Monsieur répond qu'il s'agit des 10-25 ans, mais que cela dépend des prestations. Par exemple l'âge minimal pour l'atelier de couture est de 14 ans ; mais dans l'espace public ou en accompagnement socioéducatif il y a parfois des personnes de plus de 25 ans. La majorité des jeunes étant de 14 à 20 ans.

Monsieur Yves Savoy trouve que 25 ans est tardif pour un accompagnement et demande donc s'il s'agit là de personnes marginales. Monsieur Oesch explique que parfois il y a des situations complexes à cet âge-là, et que plus les problèmes demeurent plus ils sont difficiles à résoudre. Il peut aussi toutefois s'agir de difficultés passagères.

Monsieur Samuel Russo demande si toutes les demandes peuvent être prises en charge. Monsieur Oesch informe que toutes les demandes ne peuvent pas être traitées en même temps mais qu'il n'y a pas eu de refus de prise en charge. A voir cette année avec, notamment, la mise en place des jardins participatifs, si Monsieur Hornecker pourra encore assumer correctement les prises en charges nécessaires.

Monsieur Eliot Savoy remercie Monsieur Adrien Oesch pour son rapport et rappelle que la politique de la jeunesse, la qualité de vie ainsi que la cohabitation avec les jeunes au sein de la commune passent uniquement par la bonne collaboration entre tous les partenaires actifs dans ce domaine. Il cite et remercie les associations concernées :

- REPER
- Midnight Games
- AJV
- Plateforme jeunesse
- Police de proximité
- Monsieur Gutman, nouveau travailleur social scolaire depuis le mois d'août 2022

Il insiste sur le fait que c'est l'ensemble de ces prestations qui permet les résultats escomptés aujourd'hui à Attalens.

Monsieur le Président remercie Monsieur Eliot Savoy.

6. Election d'un(e) scrutateur(trice)

Monsieur Dick Perroud informe que le groupe ACA propose Monsieur Etienne Wirz, actuel scrutateur suppléant. Comme il n'y a pas d'autre candidature, il passe au vote.

Monsieur Wirz est élu par 27 voix et 1 abstention ; il accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

7. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

Monsieur Dick Perroud informe que le groupe ACA propose Madame Nadia Savoy comme scrutatrice suppléante. Comme il n'y a pas d'autre candidature, il passe au vote.

Madame Savoy est élue par 27 voix et 1 abstention, elle accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

8. Election d'un(e) membre à la commission financière

Monsieur Dick Perroud informe que le groupe ACA propose Madame Céline Bezençon-Chollet ; comme il n'y a pas d'autre candidature, il passe au vote.

Madame Céline Bezençon-Chollet est élue par 27 voix et 1 abstention, elle accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

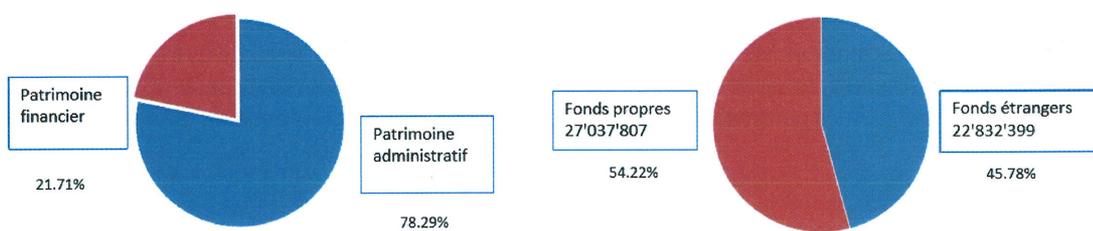
9. Comptes 2022

9.1 Présentation du compte de résultat et du rapport de gestion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic, Laurent Menoud, pour la présentation. Monsieur Menoud ne souhaite pas relire le résumé déjà fait mais souligne l'excellent produit de CHF 1.441 mio permettant ainsi d'envisager des années futures sous contrôle. Ce montant s'explique par la nouvelle méthode de gestion de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, par une situation favorable en ce qui concerne les impôts non-ordinaires et par des ajustements entre comptes et budget des charges liées ayant eu un effet favorable.

Il souligne également que dans l'état actuel des données financières, il n'est pas constaté d'effets notoires suite à la crise sanitaire ; il précise toutefois que la prudence reste de mise. Quant au bilan qui montre un résultat cumulé disponible de plus de CHF 13.4 mio, cela permettrait, en cas d'année plus difficile, de pouvoir amortir un excédent de charges.

Bilan au 31 décembre 2022



- Le patrimoine administratif diminue de CHF 465'900.- suite à l'augmentation des amortissements cumulés et au transfert de la parcelle 855 au patrimoine financier.
- Pour la 2^{ème} année consécutive, les fonds propres sont majoritaires par rapport aux fonds étrangers.

Patrimoine administratif	78.29%
Patrimoine financier	21.71%

Fonds étrangers	45.78%
Fonds propres	54.22%

La dette par habitant :

- La dette par habitant a augmenté.
- Le taux d'intérêt moyen est resté le même.

Evolution des résultats du compte de fonctionnement sur 5 ans

- En 2021 des charges de réévaluation du patrimoine administratif et financier avaient « gonflé » artificiellement les charges de l'exercice.
- Le 10^{ème} de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 1.114 mio a été dissout.
- Au budget 2022 un déficit de CHF 534'844.- avait été prévu alors qu'un bénéfice de CHF 1'440'926.- a été réalisé. Le résultat final est donc meilleur de CHF 1'975'770.-.

Les charges par nature

- Les charges extraordinaires concernent le transfert de la parcelle 855 du patrimoine administratif au patrimoine financier. Selon les normes MCH2 la réserve du patrimoine financier doit être transférée au capital propre, d'où la charge extraordinaire.

Les charges de transfert (anciennement liées)

- Dédommagement au canton et aux concordats.
- Dédommagement aux communes et aux associations intercommunales.
- Subventions à des collectivités et à des tiers.

Les produits par nature

- Les produits extraordinaires concernent la réserve de réévaluation du patrimoine administratif dissoute de 10% par année ainsi que le prélèvement de la réserve de réévaluation du patrimoine financier suite au transfert de la parcelle 855.

Les taux d'autofinancement

- Le taux légal d'autofinancement de la gestion des déchets est de 70%.
- Le ratio d'autofinancement des déchets par les taxes est de 85.47%.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur Menoud passe à la lecture des comptes de résultats par tête de chapitre.

Compte 0220.3130.02 – cotisations aux associations et compte 0220.3636.02 – subventions versées à des tiers

Madame Vanessa Lopez demande pourquoi seulement CHF 39'300.60 ont été utilisés sur un budget de CHF 60'000.- ; elle demande si cela est dû au fait qu'il y a eu peu de demandes. Monsieur Menoud répond que le budget était surévalué ; que ce montant de CHF 60'000 a été repris des années précédentes, l'ACV ayant maintenant un compte à part. Monsieur Eliot Savoy complète en expliquant que cela a été budgétisé à double car également dans les dons. Il informe également le CG qu'un listing annuel de tous les dons financiers accordés ainsi que de toutes les prestations fournies en nature par la commune est à disposition à l'administration pour consultation. Ces demandes restent linéaires d'années en années. Il confirme donc qu'il s'agit vraiment, ici, d'une subbudgétisation.

Compte 5721 – Aide matérielle à bien plaire

Madame Vanessa Lopez souhaite savoir de quel genre d'aide il s'agit. Monsieur Menoud explique qu'il s'agit de situations particulières et donne l'exemple de frais d'incinération d'une personne dont la succession avait été répudiée. Monsieur José Diaz informe que ce compte s'appelait auparavant « fonds de secours ». Monsieur Eliot Savoy précise qu'il s'agit de situations qui n'entrent pas dans un cadre légal.

Compte 8200.3141.01 – entretien des chemins pédestres et équestres

Madame Vanessa Lopez demande pourquoi il n'y a ni budget ni dépenses dans ce compte, et souhaite donc savoir à quoi sert ce compte.

Monsieur Blunschli informe que Monsieur Weckerle a arrêté les inspections de ces chemins suite à des problèmes de santé, mandat qui a été transmis à Monsieur Michel Danniau, demeurant à Attalens. Il a été omis de dire à ce dernier qu'il devait également fournir la facture avec son rapport et c'est pour cela qu'il n'y a pas de montant en charge, mais l'inspection a été faite. Il précise que Monsieur Danniau est chargé de l'inspection et l'édilité se charge de l'entretien.

Compte 9100 et suite – impôts communaux ordinaires

Madame Céline Bezençon-Chollet intervient pour savoir de quelle période il s'agit, par exemple pour l'impôt sur les prestations en capital, puisqu'il y a un gros retard de taxation de la part du canton. Monsieur José Diaz rectifie en précisant que le retard est sur les impôts des revenus des personnes morales et physiques. Madame Bezençon-Chollet demande donc si les impôts sur les prestations en capital et gains immobiliers sont à jour. Monsieur Diaz ne peut pas répondre par l'affirmative. Monsieur Menoud informe que ces impôts sont difficiles à anticiper, qu'il y a beaucoup d'étapes avant une taxation et qu'ils sont tributaires de la vitesse du traitement des dossiers par le canton. Madame Bezençon-Chollet demande combien de mois de retard dans la taxation ordinaire. Monsieur Diaz répond qu'il y a facilement 5 à 6 mois de retard ; il explique avoir reçu en avril des taxations 2021 pour près de CHF 850'000.-. Il précise encore que l'impôt sur les gains immobiliers intervient en toute fin de procédure, il faut par exemple que tous les lots soient vendus pour que la taxation immobilière puisse être faite.

Monsieur Menoud informe que le service des contributions sera sollicité pour que les avis de taxation de l'année précédente rentrent plus rapidement ; une planification pour relancer le service concerné sera mis en place afin de ne pas revivre cette situation.

Plus de question, Monsieur Dick Perroud passe au point suivant.

9.2 Présentation du compte des investissements

Monsieur Menoud poursuit la lecture des comptes avec les investissements.

Compte 7302.6130.00 – participation des tiers Moloks Tatroz

Madame Vanessa Lopez souhaite que ce point soit développé. Monsieur Pierre-Alain Perroud informe que des conventions ont été élaborées pour les nouveaux et futurs immeubles, afin de demander une contribution financière au prorata « appartements » pour la construction des Moloks, et éviter ainsi un local poubelle.

Compte 9639.5040.21 – utilisation locaux Résidence la Source

Madame Vanessa Lopez demande ce qu'il en est puisqu'un gros montant a déjà été versé alors que pour le moment ce local n'existe pas. Monsieur José Diaz indique qu'il s'agit d'une écriture purement comptable et qu'au niveau des liquidités seul un acompte d'env. CHF 40'000.- a été versé. Mais au niveau comptable il était nécessaire de comptabiliser au brut l'entier de l'investissement. L'investissement sera activé au bilan au moment où tout sera liquidé.

Madame Françoise Jolivet informe qu'actuellement le dossier se trouve à la Préfecture en vue de l'obtention du permis de construire.

Monsieur Menoud relève la bonne tenue des projets d'investissement et demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Bertrand Savoy intervient concernant le bouclage du projet Valtraloc et souhaite revenir sur l'intervention qu'il avait faite lors du CG du 22 février 2022 concernant une demande de prise de position du canton sur la mise aux normes ou pas des arrêts de bus refaits. Il rappelle que la dernière information était la lettre lue par Monsieur Pierre-Alain Perroud qui disait notamment ceci, il cite :

Depuis l'été 2019, 40 arrêts de bus cantonaux et communaux à 16 centimètres ont été approuvés par la DAEC. Ils seront examinés au cas par cas pour déterminer dans quelle mesure ils doivent être adaptés. Les arrêts de bus en projet mais pas encore approuvés par la DAEC seront également réexaminés.

Il souligne que cette lettre date de 2020 et demande si le canton a donné suite depuis.

Monsieur Pierre-Alain Perroud n'ayant pas d'informations complémentaires quant aux délais et aux inspections faites, il se tourne vers Monsieur Cédric Emonet afin de savoir s'il a d'autres renseignements. Monsieur Emonet informe qu'il a pris contact avec Monsieur Alain Broye, responsable du secteur, lequel a posé la question à son chef de projet qui doit faire une planification cantonale. Comme les arrêts de Valtraloc ont été terminés il n'y a pas très longtemps, l'étude de ces arrêts se fera donc après les 250 autres arrêts à mettre à jour. Cette action se fera donc sur du moyen à long terme.

Monsieur Bertrand Savoy demande, à moyen ou long terme, s'il est décidé d'obliger la hauteur des arrêts à 22 cm, si le canton participera au coût et à hauteur de quel pourcentage. Monsieur Cédric Emonet n'a pas d'information et indique ne pas être certain de leur participation.

Monsieur Bertrand Savoy interroge ses collègues du CG sur le fait d'être d'accord que dans 10 ou 15 ans il y ait l'obligation de modifier la hauteur avec tous les frais à la charge de la commune. Monsieur Emonet rappelle que « Valtraloc » est un projet cantonal et non communal et qu'à l'époque de l'exécution la hauteur légale était à 16 cm ; depuis 2020 c'est passé à 22 cm avec les fameuses bordures spécifiques. Juridiquement, plusieurs communes vont attaquer le canton quand celles-ci devront réaliser les modifications afin d'obtenir une participation financière. Monsieur Emonet explique que le dialogue avec le canton est bien présent, que les clés de répartition ne sont pas forcément figées. Il explique aussi qu'une démolition n'est pas forcément nécessaire mais que des éléments peuvent venir se coller sur l'existant afin d'arriver à bonne hauteur. Au vu des gros montants en jeu, le canton étudie les possibilités afin de minimiser au maximum l'impact financier pour les communes.

Monsieur Bertrand Savoy revient une dernière fois sur le sujet pour être certain que tout le monde est d'accord de laisser cela tel quel et d'assumer les conséquences financières s'il devait y en avoir. En position de valide, il est clair qu'il se fiche de la hauteur des arrêts de bus ; toutefois, il pense aux personnes de la commune qui auraient besoin d'avoir la hauteur préconisée de 22 cm. Aujourd'hui valide, Monsieur Bertrand Savoy pense que si un jour il devient invalide il aura le regret de ne pas avoir fait le nécessaire pour la mise aux normes de ces arrêts. Il souhaitait partager cette réflexion avec ses collègues du CG. Monsieur Pierre-Alain Perroud rappelle que la décision de la hauteur des bordures n'a pas été du ressort de la commune. Monsieur Savoy le sait et ne remet pas en question la commune. Il pense juste que c'est au canton d'assumer ses directives et les changements ultérieurs.

Monsieur Bertrand Savoy continue son intervention sur Valtraloc ; n'ayant pas une idée très claire de ce qu'était « Valtraloc », il a cherché des informations. Cela se résume par « traverser et traverser, un équilibre à trouver ». Son constat est simple, difficile de traverser à pied, à vélo ou en voiture. Au centre du village, pas de passage piétons, tout le monde traverse n'importe où, sans parler de la priorité de droite qui, elle aussi, ajoute aux complications. Il demande donc si les collègues du CG sont d'accord avec ce projet tel quel ou si un passage piétons ne serait pas utile afin de canaliser les flux. Il souhaiterait entendre les avis de ses collègues du CG à ce sujet.

Madame Vanessa Lopez indique que ce sont des éléments qui avaient été évoqués en commission des bâtiments / aménagement, notant qu'à son arrivée au CG c'était la fin de ces discussions. La réponse qui avait été donnée concernant les passages piétons est qu'il est impossible d'en faire dans les zones 30km/h. Il avait donc été décidé de faire les bandes « colorées » afin d'avoir tout de même un marquage au sol qui ne soit pas contraire à la loi.

Madame Céline Bezençon-Chollet complète en signalant que suite aux nouveaux horaires et la nouvelle ligne Palézieux-Vevey, les bus se croisent de telle manière que les élèves sont en danger car les voitures dépassent les bus à l'arrêt. Elle informe que la police est venue sur place, que les coaches sont désormais habillés en jaune, ce qui donne le droit d'arrêter et de traverser avec les enfants, sans toutefois donner droit à la palette ; elle rejoint donc totalement l'idée du passage piétons.

Monsieur Eliot Savoy confirme le contrôle de la police et informe que, dans un cadre légal, en zone 30 km/h, de manière générale, il est interdit de poser des passages piétons, excepté à proximité directe des installations scolaires, ce qui, à l'époque, n'était pas considéré comme tel au centre du village. Il informe que la 2^{ème} mesure,

sous l'autorité de la police, est la manière dont les élèves traversent dans cette zone sans passage piétons. Il cite les 3 possibilités :

- Patrouilleurs scolaires – il faut un passage pour piétons.
- Pédibus – du ressort de la commune et qui se pratique nouvellement à Attalens.
- Coach – personne habillée en rouge devant se tenir 3 mètres en arrière de la chaussée afin d'interpeler les enfants pour leur demander s'ils sont capables de traverser la route.

Le patrouilleur scolaire et le coach sont sous l'autorité de la police. Suite au contrôle de la police, celle-ci a décidé de stopper l'autorisation de coach au centre du village et a indiqué qu'il fallait confier cette tâche au pédibus, donnant ainsi la responsabilité à la commune en cas d'accident. Monsieur Savoy informe donc qu'un pédibus a été mis en place. Cette situation ne convient pas au CC et il imagine bien qu'elle ne convient pas non plus aux citoyens. Le CC a recontacté le Service des ponts et chaussées et l'ingénieur cantonal afin de demander une réévaluation du statut du centre du village d'Attalens. Un certain nombre d'éléments a pu être apporté, notamment le développement du centre scolaire ainsi qu'éventuellement une étude qui sera votée ce soir, le nombre de passages journaliers ainsi que la cadence qui a augmenté. La bonne nouvelle est qu'ils sont prêts à réévaluer le dossier. A ce jour, la commission administrative a validé le projet d'un passage piétons ainsi que la lettre d'accompagnement qui va partir tout soudain au Canton afin d'avoir un aval. Si l'accord est obtenu, le passage sera réalisé et, dans un deuxième temps, de vrais patrouilleurs scolaires seront mis en place.

Monsieur Yves Savoy se désolé de la situation et du cadre légal puisque les coaches ne peuvent pas faire leur travail comme il faut et que la police se décharge sur la commune.

Monsieur Eliot Savoy partage cet avis pensant que les demandes sont insensées ; cela démontre bien que les marges d'action ont des limites et qu'il n'est pas toujours possible de faire au mieux. Il mentionne aussi la difficulté et l'impossibilité de tenir le cadre légal pour les coaches face à la densité de la circulation du centre du village.

Monsieur Julien Echenard émet l'idée de limiter la circulation au centre d'Attalens aux heures de pointe.

Madame Sophie Deillon trouve que les temps d'arrêt des bus, hormis ceux des enfants, sont très courts et nécessitent que les voitures restent derrière, ce qui est loin d'être le cas. Les incivilités étant très souvent à l'origine des comportements dangereux.

Monsieur Eliot Savoy souhaite répondre à Monsieur Echenard en rappelant que la traversée d'Attalens est un axe à transport exceptionnel ; il y a donc des contraintes imposées par le canton et la confédération afin de permettre le passage de convois exceptionnels.

Monsieur Menoud reprend avec le bilan ; comme il n'y a pas d'autres interventions Monsieur le Président passe au point suivant.

9.3 Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauter, Président de la commission financière, donne lecture du rapport :

« Rapport de vérification des comptes 2022 »

Les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Fidexpert SA selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 1ère année du 2ème mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil Général du 11 octobre 2022.

Le Conseil communal a transmis à la fiduciaire et à la Commission financière les documents suivants :

- Le compte de fonctionnement 2022 (comprenant la comparaison avec le budget) et les comptes par nature.
- Le compte d'investissement 2022, ainsi que le tableau « suivi des investissements » au 31.12.2022
- Le bilan au 31.12.2022

De plus, la fiduciaire a eu accès à tous les documents demandés durant cette vérification des comptes.

Lors de la séance le 28 mars 2023, la Commission financière a passé en revue les documents en présence de M. le syndic, Laurent Menoud et du caissier communal, M. José Diaz. Comme habituellement, la Commission financière avait reçu les comptes avant le début de la révision afin de pouvoir les analyser et poser ses questions.

Les 29 et 30 mars 2023, la fiduciaire a procédé à son audit des comptes de la Commune sur mandat de la Commission financière. Un contrôle intermédiaire avait eu lieu le 16 novembre 2022.

Les détails et conclusions sont décrits dans les documents suivants, qui font partie intégrante de notre rapport :

- Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 du Service social intercommunal de la Basse-Veveyse
- Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 de la Commune
- Le rapport complémentaire sur les comptes de la Commune

Service Social

En ce qui concerne le Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation 2022 présentent un déficit global de CHF 545'613.50 dont CHF 273'302.95 à la charge de la commune. En 2021, la participation de la commune s'élevait à CHF 269'873.05, soit une augmentation de 1.3%.

Comptes communaux

Point de vue résultats, le compte de fonctionnement 2022 dégage un bénéfice de CHF 1'440'926.13 (CHF 116'323.77 aux comptes 2021). Le budget 2022 voté par le Conseil Général prévoyait un prélèvement au capital propre de CHF 534'844.0. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 49'865'205.20.

L'endettement est de CHF 19'959'992 et la dette brute par habitant s'élève à CHF 5'433.-, en augmentation de CHF 87.- ou de 1.6% par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissements en 2022 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 1'124'196.63 ont été dépensés en investissements nets en 2022 contre un budget net cumulé de CHF 6'091'692.

Pour les comptes 2022 de la Commune, la Commission financière demande au Conseil communal de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :

1. Dons : un règlement d'attribution a été adopté par le Conseil général lors de sa séance du 14 mars 2023. Il permettra d'améliorer la transparence du système.
2. Déchetterie et déchets :720 : Le ratio de taxe proportionnelle à 52.93% reste proche du minimum légal de 50%. Nous recommandons de surveiller l'évolution de ce taux les années prochaines.
3. Finances et impôts : 90 impôts : Le service cantonal des contributions est très en retard dans l'établissement des taxations 2021. Ceci a également été noté par la fiduciaire dans l'audit des comptes d'autres communes. Dès lors, un montant additionnel de CHF 1'368'000 a été considéré dans les comptes 2022 afin de ne pas péjorer inutilement le résultat de l'exercice. L'approche a été validée par la fiduciaire, qui juge ce montant comme prudent.
4. Selon les dispositions de MCH2, 1/10 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif a été dissoute et virée dans le compte de résultat, soit un montant de CHF 1'114'151 servant à neutraliser les charges de ré-amortissements. A la clôture de l'exercice 2022, il reste 8/10 de la réserve à disposition, ce qui représente une somme de CHF 8'913'211.
5. Une provision de CHF 392'000 avait été constituée dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Une partie de ce montant a été facturée par le Canton pour un montant de CHF 193'453. Le solde, en lien avec l'enseignement secondaire a été facturé directement à l'Association des communes du CO de la Veveyse, qui a englobé cette charge dans ses comptes 2021. La part de la commune a donc déjà été payée et le solde, un montant de CHF 198'547, sera dissout en 2023 engendrant un produit extraordinaire du même montant.
6. Dans son rapport, la fiduciaire indique que, selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi.

La Commission financière remercie MM. Laurent Menoud et José Diaz pour leur disponibilité afin de nous forger une opinion sur la tenue des comptes communaux 2022 et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail fourni. Nous pouvons d'ailleurs noter que les comptes 2022, hors impacts fiscaux, sont globalement très proches du budget 2022 et démontrent la qualité du travail effectué dans l'établissement du budget. Elle remercie également le personnel administratif pour le dossier de présentation des comptes 2022.

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2022 dans leur intégralité.

Attalens, le 2 mai 2023 »

9.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion

Au vote à main levée, le compte de résultat et le rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité.

9.5 Approbation du compte des investissements

Au vote à main levée, le compte des investissements est approuvé par 25 voix et 3 abstentions.

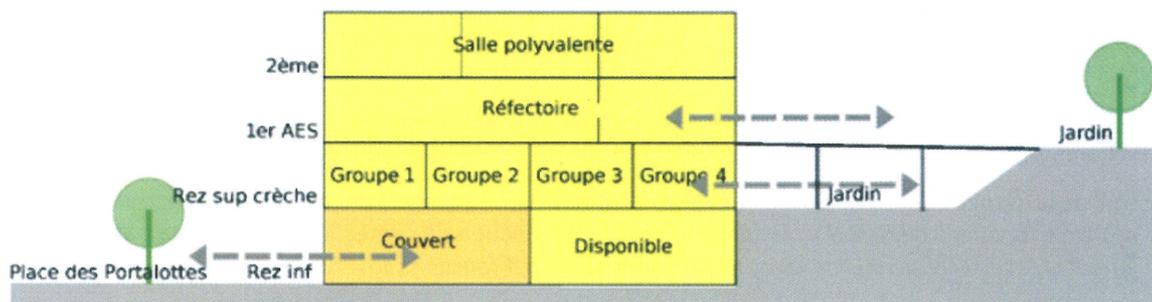
Monsieur Laurent Menoud remercie ses collègues et l'administration pour tout le travail fourni.

10. Crédit additionnel pour le projet « Cœur du village »

10.1 Présentation

Monsieur Aurélien Espinasse explique que la modification du projet consiste à inclure un étage supplémentaire au bâtiment prévu initialement. Ceci permettra

- de conserver les affectations de base
- de regrouper l'accueil extra-scolaire et la crèche sur le même site, rappelant au passage que ceci est une volonté de la commission d'aménagement
- de concentrer les activités dans le périmètre scolaire et répondre aux objectifs de densification
- de regrouper les projets 1 et 3 du Masterplan, le projet no 3 prévoyait la valorisation de l'ancien atelier de couture pour la petite enfance.
- de permettre la valorisation des locaux libérés dans les autres bâtiments (étude en cours).



A la demande du CG, 9 sondages du sol sur 3 mètres de profondeur ont été effectués en fin d'année 2022, ce qui a permis de constater la présence de roches sur la moitié arrière du terrain. Ces résultats ainsi que le nouveau projet ont été ensuite présentés aux commissions d'aménagement et des bâtiments lors d'une séance en mars dernier. Ces 2 commissions ont préavisé favorablement, à l'unanimité, cette modification. Le fait de centraliser la petite enfance dans un environnement proche de l'école a été accepté par tous les membres. Il précise également que le souhait des commissions est de maximiser le volume d'excavation tout en maîtrisant les coûts. Ceci devant être défini durant l'étude.

Suite au préavis positif des commissions, contact a été pris avec l'architecte afin d'effectuer une mise à jour complète de ses honoraires en tenant compte de ces nouvelles données : niveau volumétrique et complexité du projet. Avec une augmentation de CHF 30'000.- ses honoraires se monteraient à CHF 148'000.--. Il informe que le coût estimatif du nouveau bâtiment est d'environ CHF 6'000'000.- avec une marge de 15%. Il déclare que c'est durant l'étude de faisabilité que ce montant pourra être affiné.

Monsieur Aurélien Espinasse donne la parole à Madame Rahel Preisig afin de donner quelques précisions sur les besoins réels de la crèche et un bref état des lieux.

Madame Preisig explique que la capacité de la crèche ainsi que de l'AES sont parties intégrantes du programme de législature. Un groupe de travail avait été formé afin d'analyser l'organisation actuelle des 2 structures. Une réflexion a été menée sur les besoins actuels et futurs avec la détermination de pistes pour des solutions. Concernant la crèche située dans le bâtiment Mouton, sur 2 étages, qui accueille les enfants âgés de 4 mois à 4 ans, il y a actuellement 36 places, occupées par 88 enfants chaque semaine. Cette structure rencontre actuellement 2 défis : 1 liste d'attente d'une centaine de dossiers, et des surfaces de locaux actuels ne permettant pas le suivi d'un enfant de 4 mois à 4 ans. Le groupe de travail, en tenant compte des points de vue organisationnel et économique permettant de répondre à ces 2 défis, a défini la crèche idéale avec 52 places.

Concernant l'AES, des enfants de 1H à 8H, répartis sur les deux sites de Remaufens et d'Attalens (Renard et Mouton), accueille cette année 273 élèves contre 209 l'an dernier. L'accueil se fait de 7h00 à 18h30 sur 6 plages horaires hors temps d'école, avec 4 semaines de vacances. L'augmentation des inscriptions a provoqué quelques difficultés ; ainsi, afin de pouvoir répondre à toutes les demandes, un double service sur la pause de midi a été instauré pour les 3 à 8H. Une moitié des élèves mange pendant que l'autre partie joue ailleurs et vice-versa. Madame Preisig relève le fait que la capacité maximale est atteinte et que la créativité a été de mise cette année pour l'organisation ; elle souligne donc l'importance du réfectoire prévu dans le nouveau bâtiment.

Monsieur Espinasse revient sur l'estimation des frais de fonctionnement annoncés initialement entre CHF 80'000.- et 100'000.- et déclare que ceux-ci resteront valables puisque les frais supplémentaires liés à l'étage supplémentaire attribué à la crèche seraient financés par ladite structure.

10.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne son préavis favorable au crédit additionnel pour le projet « Cœur du Village » pour un montant de CHF 30'000.-.

10.3 Discussion

Monsieur Roland Besse, au nom du groupe OSE, fait la demande suivante :

« Nous avons sur le territoire communal beaucoup d'entreprises travaillant le bois, en plus des propriétaires privés, la Commune est également propriétaire de forêts, de plus nous sommes membre d'une corporation forestière.

Lors de la dernière sortie du Conseil Général notre forestier de triage, Jacques Genoud, nous a longuement parlé des trois fonctions de la forêt : la fonction sociale, la fonction de protection, et in fine la fonction écologique. *Intervention de Monsieur Eliot Savoy lui précisant qu'il y a 4 fonctions, la 4^{ème} étant la biodiversité.*

Ces quatre fonctions sont interdépendantes, pour une forêt saine nous nous devons de tenir compte de l'ensemble de ces piliers.

La fonction sociale est bien développée sur notre territoire.

La fonction de protection nous permet pour l'instant de traverser les périodes de sécheresse sans trop de difficultés.

La fonction écologique est bien suivie par le travail régulier et important de nos forestiers.

Et merci de me l'avoir rappelé, je pense que nous avons encore pas mal de faune et de flore dans nos forêts.

Par contre, pour la fonction économique nous pouvons toujours faire mieux. Avec ce projet nous avons l'occasion de mettre en avant notre production locale.

Aussi je souhaite, avec mon groupe, que tout soit entrepris au plus vite pour que le projet envisagé se fasse en bois.

Expériences faites après les constructions réalisées par la Commune, il nous faut une prise de position claire et rapide, et ceci dès le début de nos réflexions. »

Monsieur Besse estime qu'avec ce crédit additionnel, c'est la bonne période pour être clair par rapport aux demandes de construction en bois. Il note le besoin d'exprimer clairement, et ce dès le départ, la volonté d'une construction en bois.

Monsieur Espinasse explique qu'une fois le crédit voté il sera possible d'avancer dans ce projet, notamment sur ce point-là.

Monsieur Yuri Gramigna ayant pris note de l'augmentation de demandes pour l'AES cette année, demande à Madame Preisig si un bilan sur 5 ans serait possible. Il trouve un peu réducteur de ne parler que sur 2 ans et de présenter une augmentation de 37% et souligne qu'en principe de telles études sont toujours faites sur 5 ans.

Monsieur José Diaz explique qu'entre-temps il y a eu la fusion du cercle scolaire avec Remaufens et qu'ainsi un palier a été atteint ; selon lui une moyenne sur 5 ans serait fautive. Monsieur Gramigna propose de faire une statistique en ne prenant qu'Attalens. Madame Preisig informe que le COVID faussera également cette statistique. Monsieur Gramigna insiste sur ce bilan sur 5 ans malgré tout, argumentant ainsi pouvoir relever une tendance.

Madame Preisig dit avoir actuellement reçu 160 inscriptions pour l'an prochain mais que le délai est au 31 mai prochain. Dans un mois elle pourra donner le nombre d'élèves inscrits à l'AES. Monsieur Gramigna trouve intéressant mais maintient sa demande de bilan sur 5 ans en ajoutant la projection 2023, pour présentation au prochain CG.

Madame Preisig relève la difficulté d'organisation : les élèves de 3 à 8H sont répartis sur 4 salles dans le bâtiment du Renard. Ils mangent là où ils jouent ou font leurs devoirs ; l'organisation pour le personnel est très complexe pour le service des repas et l'idée est aussi d'améliorer les conditions de travail pour les employés mais aussi pour le confort des élèves qui pourraient être dans un réfectoire uniquement dédié à cette fonction. Monsieur Yuri Gramigna rappelle qu'il s'agit ici d'un projet de CHF 6'000'000.- et il estime qu'il ne faut pas le voter que pour une optimisation des places et des locaux, mais en fonction des besoins réels du nombre d'enfants ; il redemande l'étude sur 5 ans.

Monsieur Eliot Savoy intervient et demande à Monsieur Gramigna si son souci est le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de place ou trop de places. Monsieur Gramigna pense qu'il n'y en aura pas assez et que le bilan permettra de connaître la tendance réelle.

Monsieur le Président informe que le CC prend note des remarques.

Madame Céline Bezençon-Chollet rejoint l'avis de Monsieur Gramigna sur un bilan à 5 ans. Elle demande quel est le risque que, dans quelques mois une rallonge soit redemandée suite à de nouvelles données, le manque de places étant concret.

Les membres du CC indiquent que la structure prévue est au maximum et qu'un agrandissement ne peut plus être fait.

Monsieur Georges Emonet souhaite réagir à l'intervention de Monsieur Roland Besse indiquant que pour maintenir le bois il faudra du béton, il espère ainsi pouvoir participer à cette construction.

Monsieur Etienne Wirz dit tout à fait comprendre les arguments du CC quant à la densification, la centralisation, l'accompagnement en continu, la limite de capacité, etc. de même qu'il comprend la stratégie de crédit d'étude pour affiner les coûts, mais il est un peu surpris que la centralisation de la crèche et l'étage additionnel ne soient proposés que maintenant et inquiet concernant les coûts finaux. Il demande donc le pourcentage supplémentaire ; si une idée peut déjà être émise ou s'il faut attendre une réponse après avoir voté le crédit additionnel. Il aimerait aussi connaître le futur rendement de l'immeuble et savoir si des panneaux solaires y seront posés.

Monsieur Cédric Emonet informe que le périmètre scolaire dispose d'une communauté photovoltaïque avec entre autres un bâtiment qui va prochainement accueillir 140 kWh sur son toit qui suffiront largement pour le nouveau bâtiment. A noter qu'il faut aussi que le réseau puisse accepter les kWh. Il note qu'il n'y aura donc pas forcément besoin de mettre des panneaux sur le nouveau bâtiment.

Concernant les coûts, Monsieur Cédric Emonet explique qu'il s'agit de de coûts au m³ SIA qui sont à plus ou moins à 15%. Ces coûts vont être affinés le plus possible par l'étude de faisabilité mais avec une permanente augmentation des coûts des matériaux c'est compliqué. Monsieur Etienne Wirz est d'accord sur ce point mais il est inquiet sur les différents aspects du projet en lui-même. Monsieur Emonet le rassure en lui affirmant que sitôt que l'étude de faisabilité et l'affectation des surfaces des locaux auront eu lieu, le calcul budgétaire ne sera pas compliqué. Une marge de 5 à 6% sera incluse. Il souligne que le but actuel est de voir avec l'architecte ce qui est faisable, et, en fonction des affectations qui vont être choisies par les diverses commissions, le projet sera verrouillé avec des surfaces et une volumétrie pour chiffrer le coût financier. Monsieur Wirz demande si une fois le projet amené les commissions seront sollicitées. Monsieur Menoud lui répond qu'un cahier des charges des besoins sera transmis à l'architecte s pour qu'il puisse travailler.

Monsieur Wirz pose sa question différemment : à plus de CHF 6'000'000.- actuellement, il demande quel est le montant maximum que la commune pourrait se permettre.

M. Menoud explique que le montant voté ce soir donnera les moyens pour l'étude, et le montant sera évalué en fonction de cette étude.

Monsieur Eliot Savoy intervient en expliquant que ce soir un deuxième crédit est à voter et qu'une volumétrie maximale du projet a été donnée. Monsieur Wirz relève donc que si la volumétrie est actuellement au maximum il ne pourra pas y avoir 15% de plus. Monsieur Savoy dit qu'il n'y aura pas de crédit supplémentaire d'étude puisqu'en effet le bâtiment prévu est aux capacités totales de l'espace par rapport à l'IBUS et l'utilisation du sol et résume donc la situation en expliquant qu'aujourd'hui, le risque est sur CHF 6'000'000.- plus 10 à 15%. Monsieur Wirz demande encore une confirmation de ces montants ; le CC confirme.

Monsieur Laurent Menoud revient sur la question du rendement expliquant que sur des bâtiments administratifs la notion de rendement est relative ; mais l'AES et la crèche étant auto-financés les risques financiers pour la commune sont de l'ordre des frais de fonctionnement évoqués auparavant qui sont des prestations supplémentaires offertes aux citoyens comme les locaux collectifs par exemple. Monsieur Wirz trouverait plus simple d'avoir des pourcentages. Monsieur Menoud répond qu'alors ce serait des données par étage et qu'un affinage des montants sera fait lors de l'étude avec l'architecte.

Monsieur Samuel Russo revient sur le nombre de places et estime que les besoins actuels ne seront même pas couverts avec la nouvelle crèche ; il rejoint donc la demande de Monsieur Yuri Gramigna concernant les statistiques sur les 5 dernières années afin de pouvoir faire une projection des besoins dans le futur. Il a remarqué que des affectations avaient changé sur le nouveau projet et souhaite rappeler au CC que dans le top 5 du sondage qui avait été fait, les mots « espace de co-working » ou encore « jeunesse » étaient souhaités. Il exprime donc ce soir pleinement ses envies pour que les commissions concernées puissent en tenir compte dans les affectations.

Monsieur Aurélien Espinasse prend note de cette dernière remarque et l'informe que ce seront les commissions qui seront chargées de travailler sur ces affectations.

Madame Rahel Preisig souhaite revenir sur la première question de Monsieur Russo et rappelle que la commune d'Attalens est la seule commune, en Veveyse, à avoir une crèche ; elle souligne que même Châtel-st-Denis n'en a pas, celles-ci étant uniquement privées. Il est vrai qu'il y a actuellement une centaine de dossier en attente ; mais comme elle l'a déjà dit, la crèche dispose de 36 places occupées actuellement par 88 enfants, soit 2.5 enfants par place. En augmentant de 16 places, et en gardant le même ratio, cela fait une augmentation de 40 places. Elle souligne le fait que les places en crèches sont un problème général partout en Suisse, dans le canton de Fribourg et en Veveyse et que ce n'est pas uniquement à la commune d'Attalens de répondre à ce besoin. La future crèche a été réfléchi afin de répondre à une partie de la demande mais elle ne doit pas être surdimensionnée, au risque de ne pas arriver à la remplir.

Madame Sophie Deillon rappelle que la crèche n'accueille pas que les enfants d'Attalens et qu'il est aussi de la responsabilité des autres communes de faire ce qu'il faut concernant l'accueil de la petite enfance.

Madame Béatrice Perroud demande si le projet pourrait être pensé via une entreprise générale et que la commune reste maître du projet. Monsieur Cédric Emonet répond que sitôt que la commune est maître d'ouvrage officiel, le marché public commence à CHF 1.- ; ce sera donc de toute façon en marché public. Un partenariat privé-public dépend surtout de l'affectation. Bien qu'astreint à certaines lois, il va essayer d'éviter certaines procédures de marché public afin d'éviter une délocalisation lointaine des maîtres d'état et essayer de faire travailler au maximum les artisans locaux. Il explique qu'en fonction des paliers la commune a peu de marge de manœuvre et c'est pour cela que des partenariats, accompagnés par un juriste peuvent être intéressants. L'affectation du bâtiment en question étant d'intérêt public, un partenariat privé est compliqué. Il souligne quand même que le futur entretien du bâtiment sera fait par des artisans locaux.

Monsieur Yuri Gramigna souhaite savoir si actuellement ce crédit supplémentaire est demandé alors que le projet se trouve entre la phase 2 et 3. Ce crédit de CHF 30'000.- pourra donc permettre d'affiner l'étude de faisabilité, choisir les différents mandataires, l'architecte, le constructeur et établir le cahier des charges. Monsieur Cédric Emonet indique que la procédure ira jusqu'à la mise à l'enquête publique ; un ou deux mandataires externes seront choisis. Monsieur Gramigna demande donc si un nouveau budget sera redemandé. Monsieur Emonet explique que non car il y a un budget à part utilisé dans certaines procédures afin de pouvoir être accompagné lors de marchés un peu plus compliqués.

Madame Vanessa Lopez souhaite remercier le CC pour la transparence du projet et les précisions apportées depuis le début des réflexions. Elle trouve agréable de pouvoir avancer avec des informations concrètes et précises.

10.4 Approbation

Au vote à main levée, le crédit additionnel de CHF 30'000.- pour le projet « Cœur du village » est approuvé par 26 voix et 2 abstentions.

11. Crédit additionnel pour l'arrêt de bus Attalens, Montessinge

11.1 Présentation

Monsieur André Blunschi rappelle brièvement la situation : en 2018 un montant de CHF 35'000.- a été voté par le CG. Suite à diverses oppositions, du retard a été pris et entretemps, 2 nouvelles lois sont entrées en vigueur, soit la Loi sur l'égalité pour les handicapés et la Loi fribourgeoise sur la mobilité applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 avec modification de la répartition des frais entre canton et communes, ce qui a évidemment fortement changé les paramètres. Il passe la parole à Monsieur Cédric Emonet pour les détails techniques et les modifications qui ont dû être apportées entretemps.

Comme il l'a été mentionné auparavant la sécurité est primordiale et un îlot plus long évitera un dépassement par la voie opposée. La nouvelle loi sur la mobilité explique les clés de répartitions financières entre les communes et le canton, à savoir que tout le matériel édilitaire ou ce qui en découle est à la charge de la commune ; il informe, qu'avec le CC, plusieurs séances ont déjà eu lieu à la Chancellerie d'Etat pour négocier au maximum ces clés de répartitions. Il souligne le fait que le canton est entré en matière en prenant plusieurs demandes en considération.

Concernant les coûts, Monsieur Emonet indique les montants suivants :

- Construction routière pour environ CHF 350'000.-.
- Aménagements et services, environ CHF 50'000.-.
- Acquisition de terrains, environ CHF 180'000.-.
- Honoraires des mandataires, environ CHF 75'000.-.
- Divers et imprévus pour CHF 15'000.-.

Monsieur André Blunschli reprend les nouveaux éléments du projet :

- Elargissement et modification de la géométrie de la chaussée et des bordures.
- Un îlot central de protection plus imposant et un passage piétons.
 - pour la sécurité des usagers (env. 50 montées/descentes par jour).
 - pour un rôle de modérateur de trafic (env. 1500 véhicules par jour).
 - pour éviter que les autres véhicules ne dépassent le bus à l'arrêt.

Monsieur Blunschli dit que le CC est conscient de l'investissement que cela représente mais pense qu'il s'agit là d'une belle opportunité pour le village de disposer d'un arrêt de bus supplémentaire en particulier dans un contexte où il est crucial d'encourager d'avantage les citoyens à utiliser les transports en commun, surtout s'ils sont proches et sécurisés.

11.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauteur, donne son préavis favorable au crédit additionnel de CHF 176'500.- pour l'arrêt de bus Attalens, Montessinge.

11.3 Discussion

Monsieur Roland Besse pense que les gens qui iront à la déchetterie ne traverseront pas sur le passage piétons mais 200 mètres avant, endroit qui risque donc de devenir dangereux à cause de cette construction ; il demande si un déplacement de la déchetterie est envisagé. Monsieur Besse demande aussi s'il serait possible d'envisager de décaler le projet sur le terrain de la commune et non sur des terrains de privés qu'il faut indemniser, ceci permettrait quelques économies.

Monsieur Cédric Emonet répond à Monsieur Besse que ces questions se sont évidemment posées. Il précise que le passage piétons est soumis à des lois et qu'il n'est pas possible de le mettre n'importe où, signalant qu'un passage piétons ne serait pas possible à l'intersection de la Croix de Montet. Il informe que l'extension de la déchetterie se fera sur le terrain de la commune et que ce terrain est donc conservé. Il répond à Monsieur Besse que 240 m² sont pris sur la commune et 140 m² chez des privés et que donc un maximum a été pris sur la commune.

Monsieur Roland Besse reprend son argumentaire relatif aux forêts et trouve qu'il serait préférable d'avoir un abribus en bois plutôt qu'un bocal en verre. Monsieur Emonet informe qu'il demandera au canton ; qu'il s'agit ici d'un matériel édilitaire qui sera à charge de la commune ; par contre à voir la différence d'entretien...

11.4 Approbation

Au vote à main levée, le crédit additionnel pour l'arrêt de bus Attalens, Montessinge, est accepté à l'unanimité.

12. Modification du budget des investissements 2023

12.1 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauteur, donne son préavis favorable à la modification du budget des investissements 2023.

12.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2023

Au vote à main levée, la modification du budget des investissements 2023 est acceptée à l'unanimité.

13. Rapport des commissions

Commission d'aménagement, rapport lu par sa Présidente, Madame Françoise Jolivet :

« La commission d'aménagement qui est constituée des membres suivants : Emilien Vionnet – Nicolas Duc – Bastian – Galley – Yuri Gramigna, Reiner Sutter – Roland Besse, ainsi que ma suppléante Rahel Preisig, s'est retrouvée à 5 reprises en 2022.

Deux fois avec la commission des bâtiments pour finaliser l'analyse de Team+ pour nos bâtiments communaux et une autre fois afin de discuter des projets no 1 et 2 « Cœur du village » et « Entrée du village, plus précisément concernant le PAD pour ce deuxième projet ».

Une rencontre commune avec la commission de l'énergie a également eu lieu lors de la venue des dirigeants de l'Agglo Rivelac.

Les deux autres fois, la commission a dû se positionner concernant le droit d'être entendue au sujet de notre PAL et, lors de la dernière séance, divers sujets tels que la PPE de « La Source », notre RCU ou nos possibles zones d'intérêt général, ont été abordés.

Je remercie les membres de cette commission pour leur dynamisme et la richesse de leurs échanges. Merci également à Monsieur le Président Dick Perroud qui a très régulièrement participé à nos séances et me réjouis de nos prochaines discussions. Merci également à Jacqueline, Vanessa et Danielle pour leur excellente rédaction des PV de cette commission. "

Commission des bâtiments et infrastructures, rapport lu par Madame Vanessa Lopez :

« Rapport d'activités de la commission des bâtiments et des infrastructures pendant la période écoulée : mai 2022 à mai 2023.

La commission est composée des membres suivants :

M. Aurélien Espinasse – Conseiller communal – Président de la commission

M. Philippe Alibert – Conseiller communal – Membre de la commission (jusqu'au 28 février 2023)

M. André Blunsch – Conseiller communal – Membre de la commission (dès le 1er mars 2023)

M. Robert Savoy – Conseiller général – Membre de la commission

Mme Isabelle Santana-Adjamah – Conseillère générale – Membre de la commission

M. Gérard Colliard – Conseiller général – Membre de la commission

M. Yves Savoy – Conseiller général – Membre de la commission

Mme Vanessa Lopez – Conseillère générale – Membre de la commission

M. Vincent Hermann – Membre de la commission

M. Dick Perroud – Président du Conseil général

Objectifs de la commission :

La commission des bâtiments et des infrastructures a pour but de soutenir le Conseil communal dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales. Elle est composée de 5 à 7 membres qui se réunissent plusieurs fois par année.

Les tâches principales de la commission sont les suivantes :

- Collaborer au suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales.
- Définir les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures.
- Etablir des propositions concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des bâtiments de la Commune, ceci dans le respect du développement durable.
- Evaluer les propositions du Conseil communal relatives aux bâtiments communaux.
- Veiller à la question énergétique des objets du patrimoine communal.

Pendant la période écoulée (mai 2022 à mai 2023), la commission a eu 5 séances :

24 mai 2022

30 août 2022 en collaboration avec la commission de l'aménagement

13 septembre 2022 (en non présentiel)

8 novembre 2022

2 mars 2023 en collaboration avec la commission de l'aménagement

La commission a notamment suivi les dossiers suivants :

- Processus d'élaboration des budgets et analyse des comptes relatifs à son domaine.
- Etude sur le patrimoine communal – Bâtiment « Cœur du Village »
- Bâtiment de l'Astéroïde – Aménagement du terrain de basket
- Locaux La Source – Point de situation
- Les séances de travail se déroulent toujours dans un bon état d'esprit.

Suite à sa démission du Conseil communal, M. Philippe Alibert n'est plus membre de la commission et a été remplacé par M. André Blunsch, dès le 1er mars 2023.

Les membres de la commission remercient M. Aurélien Espinasse, Président de la commission, pour son investissement et son vif intérêt quant à mener à bien les divers projets actuellement en cours et pour lesquels il a repris le suivi en étroite et parfaite collaboration avec le Service technique communal. »

Commission des déchets, rapport lu par Monsieur Emilien Vionnet

« La commission se compose de :

Pierre-Alain Perroud , Président

Eliot Savoy , vice-président

Yuri Gramigna, CG

Bastian Galley, CG

Emilien Vionnet, CG

Lionel Guignard, CG

Adrienne Monnard, CG

Flavie Robert, Membre

Mme Estelle Magnani a démissionné en cours d'année et a été remplacée par Yuri Gramigna.

Durant l'année écoulée, elle s'est réunie deux fois. La première séance a eu lieu en octobre pour l'élaboration du budget de résultat et d'investissement. Elle a aussi pris acte du changement positif de la benne compacteuse pour les déchets encombrants. Celle-ci bénéficie d'un plus grand volume ce qui a pour effet de diminuer les frais de transport.

Une benne compacteuse est aussi à l'essai pour le fer blanc (boîte de conserves). Son test est toujours en cours et semble aussi donner satisfaction et diminuer les transports.

La deuxième séance du mois d'avril dernier a traité principalement des comptes et a permis à Mme Flavie Robert de nous présenter un concept de sensibilisation au tri des déchets. Celui-ci a été transmis à la commission de l'énergie pour en discuter et éventuellement l'intégrer à la journée de l'énergie 2023.

Quelques chiffres sur la quantité des déchets générés par les citoyens et les entreprises de la commune :

Huiles	2.7 Tonnes	stable
Piles – peinture	7.5 To	+3 To
Fer blanc	9.4 To	stable
Ferraille	51 To	-5 To
Déchets DCM	145 M3	+15 M3
Bois	131 To	-26 To
Verre	152 To	-14 To
Papier	216 To	-26 To
Objets encombrants	143 To	-4 To
Végétaux	366 To	-5 To
Ordures ménagères	370 To	-10 To
Total	1450 To	-82 To

Ceci représente un volume de 450kg / habitant. Diminution de 5.4% par rapport à 2021. Les quantités sont revenues au niveau de celles d'avant COVID.

La commission remercie et relève le bon travail de l'équipe de la déchetterie communale.

Commission des routes, rapport lu par Monsieur Pierre-Alain Perroud

« La commission se compose de :

M. Pierre-Alain Perroud – Conseiller communal – Président de la commission
M. Eliot Savoy – CC - Vice-Président
M. Loïc De Keuster – Conseiller général
M. Georges Emonet – Conseiller général
M. Steve Monnard – Conseiller général
M. Etienne Wirz – Conseiller général
Mme Isabelle Santana-Adjah - CG
M. Gérard Colliard - CG

Mme Maude Landry a démissionné en cours d'année et a été remplacée par M. Loïc de Keuster.

Durant l'année écoulée, elle s'est réunie trois fois. La première séance a eu lieu en septembre pour discuter du concept futur des zones 30 ou limitation 30km/h sur le territoire communal. Elle a aussi présenté le projet d'aménagement de plusieurs nouvelles places de parc.

La deuxième séance du mois d'octobre avait à l'ordre du jour la présentation des budgets de résultat et d'investissements 2023.

La troisième séance du mois d'avril dernier a eu pour but de présenter et de commenter les comptes 2022. Plusieurs points en relation avec l'EC, l'EU, l'édilité, les routes et les espaces verts ont été discutés.

La commission des routes remercie tout le personnel de l'édilité ainsi que le service technique, pour son excellent travail durant l'année écoulée. Elle relève aussi la bonne gestion des dépenses en relation avec les budgets accordés. »

Questions :

Monsieur Roland Besse, revient sur une de ses interventions au CG concernant la vitesse des véhicules sur le territoire communal. La commission concernée allait se pencher sur la question et faire des propositions pour diminuer la vitesse de certains véhicules. Il mentionne que la commune a dû recevoir quelques lettres qui souhaitaient avoir une zone 30km/h dans leur quartier. Il souhaite donc savoir si cette étude a été menée et si des éléments concrets en sont ressortis.

Monsieur Pierre-Alain Perroud informe qu'une étude a bien été menée et présentée, en collaboration avec Monsieur Eliot Savoy afin de déterminer les éventuelles futures zones 30 km/h ou limitation 30 km/h qui seraient potentiellement réalisables. Un ingénieur routier a été mandaté en ce sens avec une préférence pour la limitation 30 km/h plutôt que la zone 30 km/h, moins contraignante en infrastructures et en coûts pour la commune. Une présentation sera faite ultérieurement et le budget devra être voté.

Monsieur Eliot Savoy informe que suite à la séance avec la commission d'aménagement, le CC a validé les tronçons à changer. La phase d'approbation est maintenant en cours et c'est lors du budget que le projet sera présenté au CG. Il rappelle que la route de Granges est une route cantonale et que la commune n'a donc aucune marge de manœuvre. Il espère que le nouvel arrêt de bus imposera aussi une modification de vitesse sur ce tronçon. Il rappelle aussi qu'il n'y a pas un réel problème de sécurité malgré quelques incivilités.

Madame Vanessa Lopez demande quelle est la différence entre une zone 30km/h et une limitation 30 km/h.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que la zone 30 km/h est ce qui a été fait à Attalens jusqu'à maintenant, comme à Tatroz, le centre du Village. Une zone 30 km/h a des restrictions comme par exemple pas de passages piétons, priorité de droite, etc. Une limitation à 30 km/h permet le passage pour piétons, autorise un cédez-le-passage ou encore un stop, et est beaucoup moins contraignante au niveau légal.

Monsieur Cédric Emonet ajoute qu'une zone 30 km/h concerne un secteur et une limitation 30 km/h un tronçon.

Commission de l'énergie et développement durable, lu par Monsieur André Blunsch

« La commission de l'énergie et du DD s'est réunie 6 fois entre le 10 mai 2022 et le 21 mars 2023. 10 mai 2022

9 juin 2022

8 sept. 2022

3 nov. 2022

7 février 2023

21 mars 2023

Les principaux sujets qui ont été traités sont :

- Journée de l'énergie
- Mise en place du Pédibus
- Remplacement de l'éclairage public au Raffort et sur le terrain de foot de la Condémine
- Information sur les risques de pénurie
- Le véhicule Mobility
- Réflexions sur les subventions pour la promotion des énergies renouvelables »

Monsieur Blunsch précise qu'il n'a présidé qu'une seule séance jusqu'à présent ; il tient à saluer la bonne ambiance et la motivation des membres et se réjouit déjà de la suite.

14. Communications du Conseil communal

Association Secours Sud Fribourgeois suite au refus des statuts par le CG

Madame Françoise Jolivet donne des nouvelles, suite au refus des statuts de l'ASSF lors du Conseil général du 14 mars 2023. Le 20 mars il y a eu un courrier de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS – Droit d'être entendu en lien avec l'article 110 de la Loi sur les communes. Le 28 mars, prise de position du CC avec les motivations du deuxième vote au législatif. Prise d'acte de la décision du CG en connaissant la suite qui serait donnée par le Conseil d'Etat. Appel à une modification de la Loi sur les communes pour éviter ce genre de situation et une évolution des statuts ASSF allant dans le sens des propositions du législatif ; à ce jour, en attente de la décision du Conseil d'Etat.

Règlement AES, modifications en cours

Madame Rahel Preisig informe que suite à la consultation auprès des Services cantonaux (SEJ, DFAC et Scm) les remarques en retour ont été nombreuses et complexes et ont rendu impossible l'élaboration d'une version aboutie pour une présentation à la séance de ce jour.

Elle affirme que le traitement coordonné des remarques avec les communes partenaires est en cours et que l'approbation du règlement AES révisé est prévue pour une prochaine séance du CG.

Bâtiment Astéroïde, fin des travaux

Monsieur Aurélien Espinasse informe que la première phase du projet est terminée, soit :

- Au rez : local de stockage et cuisine extérieure (en cours de finition)
- 1^{er} étage : vestiaires (hommes/femmes/mobilité réduite)

Il ajoute que la deuxième étape concerne la place de sport / terrain de basket, en coordination avec l'assainissement de la salle du Baobab.

Concernant les coûts, il faut consolider la phase 1 et la budgétisation de la phase 2 est en cours.

Commission cohésion sociale

Monsieur Eliot Savoy informe que l'intervention au CG d'octobre 2022 a bien été prise en compte par le CC. A ce stade, les premières démarches ont été engagées (ébauche d'un règlement de commission, prise d'informations auprès d'entités similaires...). Il relève le fait que, pour la suite, l'implication des conseillères et conseillers généraux ainsi que des particuliers comme les seniors, les sociétés s'avèrera déterminante. Aussi, il demande à chaque groupe de désigner, d'ici au 31 mai 2023, par mail à l'administration, selon les principes de représentation dans les commissions : OSE et ECD 2 membres, ACA et le Centre 1 membre.

Roadmovie

Monsieur Eliot Savoy explique que « Roadmovie » est une association soutenue par le Canton, la Confédération et des fonds privés, son but étant la promotion des films suisses. En collaboration avec les partenaires locaux, elle transforme halles de gym ou salles communales en salles de cinéma le temps d'une journée.

Il informe que la journée se déroulera le 9 novembre 2023 à l'Hôtel de l'Ange. Une partie sera réservée à env. 200 élèves du cercle scolaire avec une séance de projection et une partie échanges avec un animateur. Il y aura une deuxième séance gratuite en soirée, ouverte au public, avec la participation de la SDA qui offrira aux participants-es un cadre accueillant et convivial.

Un descriptif plus complet se fera ultérieurement.

Journée de l'énergie

Monsieur André Blunski informe que la journée de l'énergie aura lieu le 30 septembre 2023 sur le thème des déchets. D'autres informations suivront.

Présidence corporation forestière

Monsieur André Blunschli annonce que, suite à la démission de Monsieur Philippe Alibert il a repris la présidence de la corporation forestière de la Basse-Veveyse.

Véhicule Mobility

La commission de l'énergie et du développement durable étudie l'emplacement pour le véhicule Mobility. Le parking de la place du village ou de l'Hôtel de l'Ange paraissent une solution durable.

Il relève un souci à solutionner quant au financement, puisque lors de la votation du budget de celui-ci en 2022, manquait l'aspect lié à la recharge.

15. Divers

Monsieur le Président demande que toutes les interventions faites ce soir soient transmises au plus vite au secrétariat, par mail, afin de faciliter la retranscription du procès-verbal.

Monsieur le Président informe que, suite à quelques demandes, les points ou questions en suspens font l'objet d'un suivi à disposition du bureau du CG auprès de l'administration.

Monsieur le Président informe que l'Association des Communes Fribourgeoises organise un atelier participatif le 28 juin 2023 à 18h30 à la Salle communale Saint-Léonard à Fribourg.

Monsieur le Président informe que l'Association des Communes Fribourgeoises organise un atelier participatif le 28 juin 2023 à 18h30 à la Salle communale Saint-Léonard à Fribourg.

- Discussion autour des 4 thématiques clés qui accompagnent le processus de révision de la LCo :
 - Organes de la commune
 - Administration / Bourgeoisies
 - Collaborations intercommunales – fusions
 - Haute surveillance / Voies de droit

- 3 à 4 questions seront débattues par petits groupes. Au terme de l'atelier, une synthèse sera présentée.

- L'atelier regroupera 1 représentant par Conseil communal, 1 par Conseil général et 1 par association de commune.

- En tant qu'actrices et acteurs de terrain directement impliqués il faut saisir l'occasion de collaborer à la construction du nouveau cadre légal des communes.

Roland Besse a manifesté son intérêt à participer à cet atelier et Monsieur le Président demande si un autre candidat serait intéressé. Comme il n'y a pas d'autre proposition, Monsieur Besse est nommé par applaudissements.

Monsieur le Président demande aux quelques personnes n'ayant pas encore donné leur réponse pour la sortie du CG de le faire au plus tard pour le mercredi 3 mai.

Monsieur Roland Besse fait l'intervention suivante :

« Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très dense sur le territoire communal, dans le district, dans le canton et les cantons voisins.

Tout cela contribue assurément au « bien vivre » ensemble ressenti par nos citoyens.

Chacune de ces associations, qu'elles soient musicales, sportives, culturelles, sociales, politiques, etc. organisent régulièrement une activité pour renflouer sa caisse, une assemblée générale, un spectacle, une conférence, etc.

Si les réseaux sociaux sont régulièrement utilisés, reste que toutes les associations cherchent des endroits pour afficher leurs informations.

De plus, beaucoup de propriétaires privés ont des biens à donner, à vendre, à louer ou encore à échanger. Tous ces biens, s'ils ne trouvent pas de preneurs, finiront à la déchetterie et par là augmenteront la facture pour la Commune et favoriseront le gaspillage collectif.

Force est de constater qu'il est devenu de plus en plus difficile sur le territoire d'Attalens de trouver un mur abrité pour fixer une affiche ou une annonce pour le public potentiel qui ne consulte pas régulièrement les écrans.

Serait-il possible d'avoir une répartition de quelques panneaux d'affiches simples sur le territoire communal? Comme par exemple le panneau qui avait été installé à l'entrée de la poste qui a fermé dernièrement !

Ils devraient être disposés dans des endroits d'attente ou de passage, par exemple une tôle fixée dans les arrêts de bus, ou à proximité des magasins, de la déchetterie, etc. »

Le CC prend note de la remarque de Monsieur Besse.

16. Rapport du Président

Monsieur le Président lit son rapport reporté ci-dessous :

« Chers Collègues,

C'est avec un pincement au cœur que je quitte la présidence du Conseil général et regagne le rang de simple conseiller.

Cette année au perchoir n'était pas une inconnue pour moi, puisque j'ai déjà occupé cette fonction en 2002 – 2003 et en 2016 – 2017, mais elle représentait tout de même un joli défi.

La tâche qui incombe au Président est, bien entendu, plus importante ; ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de prestations qu'il doit honorer, puisqu'il est invité à toutes les séances de commissions, doit diriger le bureau et parfois représenter le Conseil général. La présence à toutes les commissions permet une meilleure compréhension des sujets qui vont évidemment ressortir lors des séances qu'il doit présider.

Au mois de septembre, j'ai eu le plaisir de participer à l'accueil des nouveaux citoyens.

Être citoyen, ce n'est pas uniquement habiter à quelque part. C'est vivre dans la cité, participer à la vie de celle-ci, adresser un petit bonjour et un sourire aux personnes que l'on croise dans la rue...

Notre rôle, de même que celui de tout citoyen qui se respecte est d'encourager nos nouveaux voisins, les parents des nouveaux camarades d'école, d'une société sportive ou culturelle, à s'engager, à prendre part à la vie de notre Commune, que ce soit en se portant candidats lors des prochaines élections, en adhérant à l'une des nombreuses sociétés sportives ou culturelles, en répondant présents lors des manifestations de petite ou grande envergure.

Dans tous les cas, ils seront bien accueillis et leur intégration à la vie de notre Commune et de notre région en sera grandement facilitée.

Deux exemples récents me viennent à l'esprit, la Fête des jeunesses veveysannes de Granges au mois d'août dernier et la très belle exposition de Bosson'Art du mois de septembre.

Comment Granges, une petite commune de 800 habitants, peut-elle organiser une telle fête réunissant près de 20'000 visiteurs en quatre jours ? Comment Bossonnens réussit le tour de force de mettre sur pied une manifestation ouverte plus de trois semaines ?

Ces deux exemples forcent l'admiration et il ne serait tout simplement pas possible d'envisager de telles organisations sans l'engagement de toute la population, en un mot, sans le bénévolat.

Si vous n'avez jamais participé à de telles fêtes, n'hésitez pas, encouragez vos nouveaux voisins à s'engager lors d'une prochaine manifestation. Vous en ressortirez, ils en ressortiront grandis, heureux d'avoir côtoyé plusieurs générations dans l'accomplissement de la tâche qu'on vous, qu'on leur aura confiée !

Si le cœur vous en dit, la Jeunesse de Tatroz organise la prochaine fête des Jeunesses veveysannes le 3ème week-end d'août... Je sais qu'ils cherchent encore des bénévoles.

Sur la même lancée, la Fanfare régionale organise le 30ème Concours Cantonal Fribourgeois des Solistes. Nous attendons la participation de plus de 300 jeunes musiciens et la visite de près de 3'000 auditeurs... Là, également, nous aurons besoin de nombreuses petites mains !

Alors, dans tous les cas, engagez-vous !!!

Je vous remercie d'avoir écouté mon petit coup de cœur, nos sociétés en ont bien besoin !

Je ferme cette parenthèse et reviens à mon sujet !

Maintenant que j'ai fait le tour du problème, il ne me reste plus qu'à laisser ma place à mon successeur.

Et c'est vers Robert Savoy que je me tourne pour lui souhaiter une bonne année présidentielle, aussi enrichissante que le fut la mienne. Roby connaît bien les rouages de notre Commune, puisqu'il a siégé plusieurs années au sein de notre Conseil communal et qu'il a déjà pris ma succession en 2017 - 2018. Je suis certain qu'il saura nous guider dans la bonne voie, SA VOY !!!

Faute de te transmettre les clefs de notre cité, je me contenterai de te remettre la cloche, symbole de ton autorité présidentielle !

Au nom du Conseil général, je t'adresse mes félicitations et mes meilleurs vœux.

Je ne saurais terminer sans remercier mes Collègues du Bureau pour leur bonne collaboration.

J'adresse un merci tout particulier à Serge Praz et Jacqueline Burion pour leur disponibilité et leur déférence à mon égard.

A vous tous enfin, chers Collègues, je vous dis merci de m'avoir supporté durant cette année !

Je souhaite que les trois prochaines soient empreintes d'un esprit constructif et qu'il règne une saine ambiance au sein de notre parlement. »

Monsieur le Président, Dick Perroud, remet symboliquement la cloche au prochain Président, met fin à cette séance du CG à 22h28 et invite l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Bureau du Conseil Général



Dick Perroud
Président



Jacqueline Burion
Secrétaire